

Mon enfant est scolarisé en EREA

EREA : Etablissement Régional d'Enseignement Adapté

Qu'est-ce qu'un EREA ?

- L'EREA est un lycée d'enseignement adapté.
- Il a pour mission d'assurer un enseignement général, technologique et professionnel.
- Il prépare les élèves au CAP (certificat de formation professionnel).
- La circulaire n°95-127 du 17 mai 1995 précise et définit le public accueilli, les objectifs poursuivis et l'organisation pédagogique articulée autour d'un secteur professionnel et d'un secteur éducatif.

Qui décide d'un EREA?

L'admission en EREA se fait avec l'acceptation de la famille, en accord avec l'équipe pédagogique du collège :

- Par la procédure usuelle d'affectation post 3^{ème} des collèges : AFFELNET
- Par la CDOEASD : Commission Départementale d'Orientation vers les Enseignements Adaptés du Second Degré, sous l'autorité du Directeur Académique des Services de l'Education Nationale. Cela concerne les élèves présentant des difficultés scolaires graves et durables.
- Par la CDAPH : Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées, pour les élèves présentant un handicap cognitif, moteur ou sensoriel.

A qui s'adresse un EREA ?

- L'EREA s'adresse en premier lieu à des élèves en difficultés scolaires graves et persistantes.
- Les élèves sortent généralement d'un cursus collège en classes de SEGPA (section d'enseignement général et professionnel adapté).
- L'EREA s'adresse par ailleurs à des élèves en difficultés sociales.

A quoi sert un EREA?

- L'enseignement dispense une formation générale et professionnelle qui prépare les élèves au CAP.
- La pédagogie différenciée permet aux élèves de progresser à leur rythme dans un petit groupe classe. Le groupe se constitue de 16 élèves en enseignement général pour 8 en atelier.
- L'EREA prépare par ailleurs les jeunes à leur insertion sociale et professionnelle à l'issue de leur formation
- Le CAP est le diplôme de l'Education Nationale reconnu par les employeurs.

Comment fonctionne un EREA ?

- L'EREA accueille des élèves dont les difficultés particulières exigent une prise en charge adaptée au sein de groupes à effectifs restreints.
- La formation propose des enseignements généraux, technologiques et professionnels ponctués de périodes de stage en entreprise.
- Le diplôme se valide en effectuant des Contrôles en Cours de Formation (CCF) lors des deux années du CAP.
- Un accompagnement éducatif important est proposé par des enseignants éducateurs.
- L'EREA comporte un internat qui est un atout à cette prise en charge.

Et après...

- Les élèves pourront poursuivre leurs études en effectuant :
 - Une mention complémentaire dans un lycée professionnel
 - Un autre CAP dans un lycée professionnel ou en apprentissage
- Ils pourront également entrer sur le marché du travail.